



Réf: Dossier N° 027001

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SYNGENTA COTE D'IVOIRE SARL »

Siège social Abidjan, Marcory, ZONE 4,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/07/2021 reçue par Me Christine, et enregistrés au CEPICI le 27/07/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SYNGENTA COTE D'IVOIRE SARL »

Objet: La société a pour objet tant sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire que de tous pays étrangers, par voies directes ou indirectes:

La gestion des homologations des spécialités phytosanitaires du Groupe Syngenta ;

Le support marketing (promotion des marques et produits Syngenta);

Le support technique (essais de produits, conseils et formations techniques);

L'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés par le présent acte et généralement toutes opérations quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

<u>Capital social</u> 327,980,000 F CFA divisé en (65596.0) Parts Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 65596 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

<u>Siège social</u>: Abidjan, Marcory, ZONE 4,

<u>Dirigeant(s)</u>: M DAOUDI SAID (GÉRANT), M TOKORE GBETE FRANCK ARMEL (GÉRANT), M VEAL PETER (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2021-B13-04041 du 16/08/2021 au

Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

<u>Dépôt au greffe</u>: n°21393/GTCA/RC/2021 du 16/08/2021

